



**CONSEIL DE BANDE
DE BETSIAMITES**

BUREAU POLITIQUE

150

DQ3.1

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061

Betsiamites, le 7 mars 2001

Madame Ginette Giasson,
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Qué.
G1R 6A6

Par télécopieur: (418) 643-9474

**OBJET: Audience publique du BAPE concernant le projet d'Hydro-Québec
d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc.**

Madame Giasson,

En réponse à votre demande d'information datée le 19 février dernier concernant l'analyse par la Commission du BAPE du projet de la Toulnostouc, le Conseil de bande de Betsiamites désire vous fournir les informations suivantes :

1. Etudes sur l'occupation territoriale dans la zone du projet Toulnostouc :

La communauté de Betsiamites possède des études sur l'occupation de l'ensemble de son territoire traditionnel. Ces études ont été préparées pour des fins de négociation avec les gouvernements du Québec et du Canada il y a plusieurs années. Elles visent à démontrer l'étendue du titre aborigène et des droits ancestraux des Innu de Betsiamites sur le Nitassinan de la communauté. Elles ne portent pas sur l'occupation récente ou actuelle du territoire.

Dans le cadre du projet de la Toulnostouc, Hydro-Québec a documenté l'occupation récente ou actuelle de la zone d'étude par les membres de notre communauté. Ce travail de recherche a été effectué à partir du système des réserves à castor et des lots de piégeage mis en place par le Québec au cours des années 1940 et 1950. Des études semblables réalisées dans le cadre des projets de suréquipement d'Hydro-Québec ont aussi été mises à contribution pour compléter le portrait de la situation récente dans la zone d'étude.

... / 2

Madame Ginette Giasson

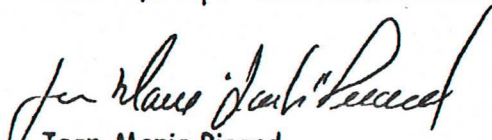
- 2 -

Le 7 mars 2001

2. Evaluation du potentiel récréotouristique ou ethnotouristique dans la zone du projet :

La communauté de Betsiamites n'a pas fait d'évaluation du potentiel récréotouristique ou ethnotouristique dans la zone du projet de la Toulhustouc. La négociation avec les gouvernements du Québec et du Canada a cependant permis d'identifier certaines affectations territoriales devant faire partie d'un traité moderne dont l'entente de principe constitue la prochaine étape. Ces affectations portent notamment sur des terres en pleine propriété, des terres pour fins de parcs, des terres pour fins de gestion faunique et des sites patrimoniaux. La rivière Godbout a été identifiée comme site patrimonial pour notre communauté en raison des liens culturels et historiques qui lient cette rivière à saumon à la population de Betsiamites.

Espérant que ces réponses vous sont satisfaisantes, je vous prie d'accepter, madame Giasson, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Marie Picard
Conseil de bande de Betsiamites